

BIEN VIVRE A MANSES

Bulletin municipal



• OÙ EN SONT LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE ?

- FIBRE OPTIQUE
- BATIMENTS DES ÉCURIES
- MAISON PESTEIL

P2

- GRATUITERIE
- DECES/NAISSANCE
- LES PROJETS 2023
- CONCOURS VILLAGES
FLEURIS

P3

- FONCTIONNEMENT MAIRIE
- REMBOURSEMENT TEOM
- DEBROUSSAILLAGE
OBLIGATOIRE

P4

- LES ANIMATIONS DES
DERNIERS MOIS

P5

- LES ANIMATIONS FUTURES

P6

VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ LE 27 JANVIER

Les années passées, à la même époque et pour les mêmes vœux, je déplorais à chaque fois des catastrophes sanitaires, climatiques ou sociales : la crise des gilets jaunes, puis la première pandémie de Covid en 2020, ensuite la seconde vague en 2021 et 2022... Et cette année, c'est encore pire avec la guerre en Ukraine ! Ce que nous pensions tous impossible est arrivé ! Nous avons espéré que cette guerre s'achève au plus vite mais hélas elle est partie pour durer avec bien sûr des conséquences néfastes pour l'économie française, et qui nous touchent tous : crise énergétique, crise des matières premières, hausse des carburants, inflation sur les produits alimentaires... Nous râtons tous... Mais ce n'est pas grand-chose à côté de ce qu'endurent les Ukrainiens ! Il ne faut pas l'oublier : ce sont eux qui payent le prix fort pour défendre la liberté et la démocratie en Europe !!!

Ensuite comme chaque année je formule des vœux pour que, tous, nous prenions conscience de l'urgence qu'il y a à agir pour faire face à la crise climatique, le plus grand enjeu auquel nous devons faire face dès à présent !!

L'année passée a été riche en manifestations sur notre commune, vous en trouverez le compte rendu dans ce bulletin, riche en projets, exposés également dans ce bulletin. Ce qui nous aura tous marqué c'est aussi la sécheresse exceptionnelle de l'été : les catastrophes climatiques sont bien là ! Le départ d'incendie du mois d'août nous a fait prendre conscience de l'urgence de réaliser les travaux de défense incendie sur l'ensemble du territoire de notre commune : un chapitre de ce bulletin est consacré à ce sujet.

Fin 2022, nous avons jugé nécessaire de réunir les habitants de Manses pour faire un bilan de mi-mandat : cette réunion a eu lieu le vendredi 11 novembre à la salle des fêtes, vous étiez nombreux, je m'en réjouis. Nous avons exposé toutes les actions réalisées depuis les élections municipales du printemps 2022, les projets pour le restant du mandat et les questions et suggestions de l'assistance furent nombreuses et pertinentes.

A la fin du mois de décembre, comme tous les ans, le conseil municipal a voulu fêter les anciens de Manses et leur présenter leurs meilleurs vœux avec quelques douceurs et produits locaux. Ce sont mes deux adjoints Nadège et Coréo qui ont joué les Père Noël et fait la distribution.

Simone Verdier, Maire



Où en sont les travaux de la commune ?

La fibre optique arrive à Manses !

Oui bien sûr les travaux sont en cours, vous avez tous pu le constater ces jours derniers ! Mais quand seront-ils achevés ? Difficile de le savoir ! De plus, après l'achèvement des travaux, le raccordement des particuliers n'est pas immédiat !



Ce que nous savons :

Le plan Ariège THD prévoit le déploiement de la fibre optique pour 100 % des foyers Ariégeois. "Orange" est en charge de couvrir 25 communes du département (Foix, Pamiers et son agglomération) sur fonds propres, communes dans lesquelles l'opérateur s'est engagé à terminer ses travaux de raccordement fin 2020. "Free" participe au financement du réseau d'"Orange" pour pouvoir y commercialiser ses offres.

Dans le reste de l'Ariège, une initiative publique a été lancée par le département en 2017 pour raccorder l'ensemble du territoire à la fibre. Orange a été choisi pour concevoir et exploiter le réseau public à travers sa filiale Ariège Très Haut Débit. Pour les 269 communes concernées, le département conserve la maîtrise d'ouvrage.

Le déploiement de la fibre est **cofinancé par l'État** (27,7 millions d'euros) et **la Région** (17,1 millions d'euros).

Le département prend en charge les 96 millions d'euros restants.

Le « Nœud de Raccordement Optique » (NRO) qui nous concerne se situe à Rieucros et desservira **Manses, Rieucros, Teilhet, Vivies, Lapenne, St Félix de Tournegat, Coutens, Besset**. Le chantier sur Manses est en cours avec une gaine enterrée jusqu'au village qui est quasi terminée. En cours également l'élagage des lignes téléphoniques jusqu'aux maisons et hameaux de toute la commune. Ensuite les lignes aériennes avec la fibre seront tirées jusqu'au domicile de tous les habitants. **Une réunion sera alors organisée pour l'information** de tous les raccordables et les démarches à faire...

Après seulement viendra la phase de raccordement des abonnés... si, et seulement, si les habitants désirent être raccordés à la fibre. Sinon ils resteront avec leur opérateur initial avec leur contrat internet existant.

Quel prix pour la fibre internet ? Nous connaissons le prix de l'abonnement « fibre » pour Orange qui est de **41 € environ**. Vous pouvez cependant choisir l'opérateur internet de votre choix mais il faut savoir que **les abonnés "Orange" passeront en premier** pour le raccordement. Les autres opérateurs le feront aussi... mais cela pourra prendre plusieurs mois supplémentaires... ! Donc les habitants qui attendent impatiemment la fibre peuvent choisir Orange dès maintenant quitte à changer d'opérateur par la suite...

La restauration du bâtiment des écuries et sa transformation en logements sociaux



Le projet avance comme prévu. L'Établissement public foncier régional a acquis officiellement le bâtiment et 65 ares de terrains au dessus.

ALOGEA, l'office des HLM de l'Aude qui va restaurer le bâtiment, a déjà choisi l'architecte maître d'œuvre : il s'agit de **Barthélémy Dumons** que nous connaissons bien car il a supervisé à Manses tous les travaux liés à l'église.

Nous avons obtenu l'accord des deux propriétaires riverains pour l'**achat de deux mini parcelles** à chaque extrémité du bâtiment pour en faciliter l'accès. La mini parcelle située au Nord sera achetée par **ALOGEA**, et la mini parcelle du Sud par la commune car elle est adjacente à une ruelle qui est propriété communale.

Nous avons bon espoir que le permis de construire soit déposé bientôt et que les **travaux** puissent démarrer **dès cette année 2023**. Nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ce superbe projet pour notre commune et notamment des futurs plans d'aménagement pour les logements

Réhabilitation de la maison Pesteil

Ça y est ! les marchés avec les entreprises ont été signés le 16 janvier, les **travaux** devraient commencer la semaine du **6 février 2023** et le planning est calé !

Si tout va bien, la réception des travaux aurait lieu au mois de septembre. Nous veillerons à ce que les désagréments dus à ces travaux pour les voisins et pour la circulation soient réduits au maximum...



Gratuiterie de Manses

La «salle des jeunes», située sous la mairie, s'avère vraiment trop petite face à la multitude des dons de toutes sortes qui affluent en permanence !

Donner sans prendre... Et prendre sans donner ! c'est toujours la devise !

Vous pouvez trouver des vêtements homme, femme et enfant, des chaussures, des livres, des jeux et jouets ainsi que du petit électroménager.

Nous sommes à la recherche de bénévoles qui souhaitent s'investir pour la gratuiterie et nous recherchons aussi un local pour pouvoir stocker les dons que nous avons, en attente d'être rangés à la gratuiterie !

Si vous souhaitez vous investir dans ce projet, donner un peu de votre temps ou même vous débarrasser d'étagères, cintres (tout ce qui pourra servir pour le magasin, et bien sûr en bon état), contacter Nadège au 06.36.80.40.83

Concernant les dépôts de dons, petit changement aussi : il vous faudra contacter Carole au 06.95.86.57.01.

Prochaines dates :

7, 18 et 28 janvier

4, 15 et 25 février et Mars

8, 19 et 29 avril

Les horaires restent inchangés : le samedi de 14h à 16h

le mercredi de 10h à 12h.

Vous êtes toutes et tous les bienvenus !

Décès

L'année 2022 fut endeuillée au mois de Septembre par le départ de mon ancien adjoint **Bernard Lamanna**.

Qu'il soit remercié encore une fois ici pour tout ce qu'il a fait pour la commune.

Naissance



Bienvenue au petit **Léo** qui est né le 11 juillet 2022 à la grande joie de ses parents **Céline** et **Matéo Dadolle** et de son grand frère Eliott

Les projets pour l'année 2023

Nous avons candidaté pour des subventions pour les travaux suivants

1/Première tranche des travaux de **défense extérieure contre l'incendie** : coût 38 312. € HT

2/Réalisation d'une **réserve d'eau** au centre du village : coût 36 044 € HT

3/Travaux de **renovation énergétique de la salle des fêtes** : coût 21470 € HT

Nous vous présenterons plus longuement ces travaux dans le prochain bulletin.

Concours des villages fleuris

Nous avons été invités à la remise des prix du concours «village fleuris» le **17 novembre** dernier. Cette remise des prix a eu lieu au Conseil départemental en présence de Nicole Quillien qui remplaçait la présidente.

Il y avait de nombreuses catégories : villages de moins de 100 habitants, village de 100 à 300 habitants, de 300 à 1000, de 1000 à 3500, etc ... et pour chaque catégorie de nombreux prix.

Attribution de fleurs (seulement pour les communes qui concourent au niveau régional, après avoir participé plusieurs années au concours départemental)

- Hors concours
- 1er, 2ème et 3ème prix.
- Villages «nommés»
- Prix d'encouragement

Le village de **Manses a été « nommé »**, ce qui équivaut à une **cinquième place**; ce qui n'est pas si mal pour une première participation dans une catégorie très nombreuse.

Nous comptons de nouveau participer à ce concours en 2023, et nous serons, je l'espère, mieux préparés et pourrons gagner quelques places ! C'est du moins notre ambition !



Fonctionnement de la municipalité

Lors du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022, Nadège Pousse nous a fait part de sa décision de démissionner en tant que deuxième adjointe pour des raisons personnelles car elle reprend le travail à 80 % après son congé parental, mais elle reste au conseil municipal comme conseillère municipale. Sa démission a été acceptée par la Préfecture de l'Ariège. Lors du Conseil municipal du 9 janvier dernier, Emmanuel Card a été élu à l'unanimité comme deuxième adjoint.

Je tiens à remercier personnellement Nadège pour tout le travail qu'elle a accompli en tant qu'adjointe notamment la refonte du site internet, la nouvelle présentation du bulletin municipal, et également les résolutions de problèmes administratifs rencontrés par de nombreux administrés.

Rappel : remboursement de la TEOM

Rappel pour ceux qui n'ont pas encore transmis leurs justificatifs. Cette nouvelle disposition a été décidée par le conseil municipal fin 2018. Le dégrèvement de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) concernait seulement les riverains à moins de 1.000 mètres à vol d'oiseau du centre d'enfouissement de Berbiac en raison des nuisances et des odeurs subies. C'est pourquoi, depuis 3 ans, nous avons étendu cette mesure à toute la commune.

Pour ceux qui n'ont pas le dégrèvement indiqué sur leur avis de taxe foncière, vous devez demander le remboursement auprès de la mairie et fournir :

- L'avis de taxe foncière sur le bâti.
- La preuve du règlement (une copie de relevé de compte pour ce seul débit ou une attestation ou une référence de paiement).
- Un RIB.

Débroussaillage obligatoire pour la Défense incendie

La **préfecture** nous a alertés à plusieurs reprises cet été sur les risques incendies, sur les interdictions de tout feu, barbecue, feux d'artifices et particulièrement sur les obligations légales de débroussaillage (OLD).

Ces obligations de débroussaillage concernent particulièrement la commune de Manses qui est une commune forestière avec **pas mal de résineux** donc avec **un risque important en période de canicule**. Nous l'avons vu cet été avec un **départ de feu** du à l'électrocution d'une cigogne sur la **ligne à haute tension**. La présence d'un agriculteur sur place qui a donné aussitôt l'alerte a permis une intervention rapide des pompiers juste avant que le feu n'atteigne la forêt !



La réglementation, prévue par l'arrêté préfectoral du 28 mars 2018, prévoit le débroussaillage :

- **Débroussaillage** sur une profondeur de 50 mètres tout **autour des constructions**, bâtiments, maisons, campings, etc ...particulièrement autour du village et des hameaux
- **Débroussaillage** sur une profondeur de 200 mètres tout **autour des bois** et forêts afin d'éviter la propagation des incendies
- **Débroussaillage** des **voies d'accès à la forêt** sur une profondeur de 2.5 m afin de permettre l'intervention des services incendies

Nature et type de végétation à débroussailler : Toute végétation herbacée ou semi-ligneuse (à l'exclusion des arbres et arbustes) et dès que le sol est recouvert par au moins une des espèces végétales suivantes : fougères, genêts, bruyères, ronces, hautes herbes. Et ceci quelle que soit la proportion et/ou la répartition des espèces végétales présentes.

Le contrôle de ces obligations légales de débroussaillage (OLD), est de la responsabilité du maire, qui dispose à cet effet de pouvoirs de police renforcés et de la **possibilité de faire exécuter les travaux d'office aux frais des propriétaires défaillants**, si nécessaire. Les services de police municipale ainsi que d'autres agents assermentés, peuvent effectuer des contrôles nécessaires pour s'assurer de la bonne réalisation de ces opérations. Ces contrôles pourront être suivis d'une procédure administrative ou pénale selon les cas. Le non-débroussaillage expose à des amendes pouvant aller jusqu'à 30 euros par m² non débroussaillé. Le contrevenant peut en outre engager sa responsabilité civile ou pénale.

Toutes ces règles figurent sur le **site de la préfecture**, avec une carte interactive où figurent toutes les **zones concernées par les obligations légales de débroussaillage (OLD) : sur Manses, quasi toute la commune (hors forêt) est en OLD !**

Je vous fais part de cette réglementation maintenant car si vous êtes concernés, c'est dès à présent que vous devez réaliser ce débroussaillage !



Les animations des derniers mois !



Une très belle exposition a eu lieu à l'église de Manses du 30 juillet au 14 Aout avec vernissage le 30 juillet : Cette exposition a permis non seulement d'admirer les œuvres en bois tourné de **Fabien Haurat** et les tableaux de **Marie Jeanne Huet** qui se mettaient en valeur mutuellement dans ce magnifique cadre mais aussi d'ouvrir l'église aux visiteurs estivaux. Les exposants ont même réalisé quelques ventes...



Pas moins de trois concerts ont eu lieu depuis l'inauguration de l'église !

Vendredi 8 juillet : concert conférence sur l'évolution de la guitare classique du Moyen Age à nos jours avec **Didier Renouvin**, l'assistance aurait pu être plus nombreuse, mais tous sont repartis ravis par le talent et l'érudition de ce guitariste

Samedi 17 septembre : concert avec l'**Ensemble Fleur d'Espine**. Cette chorale et sa conteuse nous ont fait voyager avec un répertoire composé de musiques contemporaines du Grand Nord,... Voyage infiniment poétique dans la glace et la neige, lumières évocatrices, voix magnifiques à l'unisson : plus qu'un concert, un spectacle enchanteur qui nous a tous séduit ; nous espérons déjà leur retour à Manses !

Dimanche 18 décembre : concert de Noël organisé par le **Festival Castel Artes** (association et festival basé au château de Terride à Mirepoix). Ce concert était destiné à soutenir de jeunes chanteurs remarquables lors de l'académie d'été au château de Terride. Et quels chanteurs ! **Cynthia Pelletier**, **Ludmilla Bouakkaz**, **Arthur Roussel** accompagnés par le pianiste **Yoan Héreau** nous ont ravis sur des morceaux de Bach, Vivaldi, Haendel, Berlioz, Mozart.. avec en « Guest Star » **Edwin Crossley-Mercer** lui-même , baryton basse qui se produit sur les plus prestigieuses scènes d'opéra et de concert dans le monde ! Il est co propriétaire du château de Terride et a créé le festival Castel Artes ! Merci à **Danièle Caumeil** la présidente de ce festival de nous avoir proposé ce concert qui s'est terminé par des cantiques et des chants de Noël traditionnels que toute l'assistance a chanté à gorge déployée ! Malgré la coupe du monde de football, l'église était pleine à craquer, il a fallu rajouter des sièges partout !

Dans un tout autre genre :

Samedi 3 et dimanche 4 septembre : fête des **Bessous** qui ne se déroule plus désormais fin juin mais début septembre ! Cette fête est à cheval sur Manses et Mirepoix, comme le quartier des Bessous, mais elle attire du monde au-delà de ces deux communes ! Cette année encore ce fut une vraie réussite avec la soirée « jeune » du samedi, et la journée festive du dimanche, avec 2 châteaux gonflables pour les petits, une représentation de danse par l'école de danse de Pamiers, un DJ, des chants improvisés et de la musique pour faire danser.

Le vide grenier a connu un beau succès le dimanche 11 septembre. La concurrence était forte avec d'autres vide greniers proches, les stands étaient moins nombreux, mais le public était là, affairé à acheter au grand bonheur des exposants. Bravo au comité des fêtes pour la parfaite organisation !

Samedi 12 novembre, le traditionnel repas de l'**Azinat** organisé par l'association des amis de Manses a fait le plein de la salle des fêtes. Le repas était élaboré autour de la célèbre recette ariégeoise, avec en plus des entrées dignes d'un repas gastronomique et une belle décoration de table. Une tombola a contribué à l'ambiance festive de ce moment de rencontre convivial.



Samedi 3 décembre, le non moins traditionnel **repas des chasseurs** a connu son succès habituel avec un repas non moins traditionnel où une daube excellente, préparée par les chasseurs eux-mêmes, a fait la joie des convives ! Ambiance de fête et convivialité faisait aussi partie du menu !

